

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 01 et 02 juin 2017

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le jeudi 01 juin de 14H00 à 19h00 et le vendredi 02 juin de 8H30 à 19H00)

- Etaient présents** : M. DESBOIS, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, DESMULIE, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT, M. VAISSIERE , Mmes VIGUIE et VEROLA .
- Etaient excusés** : MM. CHEVALIER, POGGI,
: (uniquement le 02 juin) MM. SCHMITT, MARAUX
- Y participaient** : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
Mme MAILLET, Directrice Technique Nationale Adjointe

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :

Ça me fait plaisir de voir que l'équipe autour de la table semble toujours motivée, et ça tombe bien car nous avons beaucoup de choses à faire.

J'ai de bons retours des Présidents de départements et de régions : ils sont contents du chemin que nous avons pris. Il faut surtout continuer sur cette voie.

Je ne vous ai pas habitué à de grands discours. Je pense qu'il faut savoir se dire les choses et pouvoir le faire.

Au vu des absences et des contraintes de chacun, nous allons quelque peu modifier l'ordre du jour.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR D'AVRIL 2017 :

Ajout : pas de dérogation sur les chaussures fermées. Ce point sera à nouveau développé lors de cette réunion.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le compte rendu du Comité Directeur des 01 avril 2017 est adopté à l'unanimité

III. POSTE DTN :

Le Comité Directeur a reçu Jean-Philippe SORICOTTI afin de connaître son parcours professionnel, ses motivations pour intégrer la DTN et répondre à ses questions sur le poste proposé. Il intégrera la fédération fin 2017

Des candidats ont été reçus pour les postes de Conseillers Techniques en charge du développement L'embauche de Loïc FUENTES a été entérinée. Il reste à recruter le Conseiller Technique en charge des formations.

IV. FINANCES :

La situation comptable de notre Fédération est conforme dans les différents postes budgétaires à ce jour.

Recettes :

Nous avons encaissés 1 784 504.59 € d'acomptes sur licences et 197 240.00 € de mutations. Tous les comités de métropole sont à jour et nous avons également reçu les acomptes de la Réunion et de Mayotte.

Dépenses :

Les prévisions budgétaires sont respectées. L'achat d'une nouvelle sonorisation pour le car podium a été réalisé à hauteur de 6 713.25 € afin d'assurer une meilleure communication lors de l'organisation de

nos Championnats de France et de nos compétitions importantes. Cette dépense sera amortie comptablement sur plusieurs exercices.

Pour les disponibilités, nous avons un solde supérieur à celui de 2016 à la même période du fait de l'augmentation du prix de la licence. Notre disponible s'élève à la somme de 2 042 038,18 €.

Pour le suivi de la comptabilité au jour le jour, je remercie beaucoup notre nouvelle comptable Christy pour son excellent travail réalisé avec beaucoup de professionnalisme et de sérieux, sous le couvert de Daniel, Xavier et moi-même.

Nous avons mis en place des comptes spécifiques détaillés pour la DTN en fonction de leurs besoins pour le rendu des différentes actions qui rentrent dans La convention d'objectifs avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

J'ai transmis aux responsables de commissions les situations budgétaires à jour au 26 mai et je suis disponible afin de régulariser certaines imputations en fonction de vos remarques.

Notre présidente de la Commission des Finances Corine a procédé à des vérifications de pièces présentées par notre comptable Christy.

Pour ce qui est de l'embauche de Christy depuis la mi-avril, je peux vous assurer que nous avons recruté une comptable dynamique, compétente et travailleuse qui a su s'intégrer à l'équipe des salariés du siège. Les diverses tâches de comptabilité et de trésorerie sont parfaitement tenues et nous avons mis un système de fonctionnement à la semaine avec des virements tous les jeudis pour les règlements des différentes dépenses.

Je vous rappelle que vous devez transmettre vos notes de frais directement au siège de la FFPJP.

Pour terminer, je souhaite remercier Daniel pour son aide tout au long de cette période de transition et surtout pour son savoir qu'il a su nous transmettre.

Je suis à votre disposition pour toute question.

V. ORGANIGRAMME:

L'organigramme a été mis à jour. Il est disponible sur le site fédéral.

Si nous devons procéder à des modifications, il en sera de même : nous ne transmettrons pas chaque modification mais la version en ligne sera toujours actualisée.

VI. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Le nouveau protocole a été finalisé et sera appliqué sur nos différents championnats de France.

Le calendrier des championnats est complet pour 2018. Il se remplit très vite pour 2019. Le planning sera transmis régulièrement à tous les comités afin que chacun puisse consulter les disponibilités et se positionner pour une organisation.

VII. COUPE DE France :

La période est calme. Les phases départementales sont en cours. Nous commençons à recevoir les équipes qualifiées.

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS :

A. COMMISSION DES FINANCES :

Une organisation a été mise en place avec Christy et Jean-Marie. Un contrôle par sondage a été effectué sur les pièces de mars. Toutes les pièces étant au siège de la fédération, des contrôles auront lieu tout au long de l'année (et notamment lors des réunions du comité directeur).

Petit rappel : merci d'utiliser l'imprimé disponible sur le site fédéral pour vos demandes de remboursement de frais.

B. DISCIPLINE

Pas de nouvelle affaire en cours.

De façon exceptionnelle, depuis janvier, nous avons eu 15 suspensions jusqu'à comparution, 3 délocalisations et 1 commission d'éthique.

Le nouveau Code de Discipline et de Sanctions applicable au 1^{er} juillet qui précise le Règlement disciplinaire voté au Congrès et applicable également à partir de cette date, a été présenté au Comité Directeur. Il sera transmis à tous les Comités Départementaux et Régionaux prochainement.

Une question a fait l'objet d'un vote : maintien-t-on le paiement des 150 € de participation aux frais de procédure pour faire appel d'une décision disciplinaire: Le Comité Directeur a répondu oui à l'unanimité.

C. COMMUNICATION

Gérard CHEVALIER étant absent pour raison médicale, il n'y a pas eu de nouvelle réunion. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

D. CENTRE DE FORMATION :

Nous avons reçu une sollicitation de la ville de Paris pour mettre en place un projet de boules souples dans les maisons de retraite. Avec la DTN, nous travaillons afin de proposer une formation qui pourra passer par le centre de formation et qui pourra être étendue sur tout le territoire.

E. EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Dossiers en cours depuis 2016 : 37 dont 2 sont réalisés et un en cours de réalisation.
 - Dernier équipement réalisé : Boulodrome de CROIX (59) avec 16 pistes couvertes et 16 pistes extérieures.
 - La rénovation du Boulodrome Couvert de METZ va débiter courant Juin 2017.
 - Une relance vient d'être faite par mail au comité départemental pour le projet d'AJACCIO.
 - Le projet 64 pistes de PARIS est en cours : action Joseph CANTARELLI et Mickaël VERITE pour la Ville de PARIS. Le Président de la FFPJP va établir un contact à ce sujet avec le Comité Régional Ile de France et le CD75 courant Juillet 2017.
- Schéma de Cohérence
 - L'inventaire des boulodromes couverts en base gouvernementale (RES) est très difficile à faire avec les critères de recherches actuels et les saisies trop souvent non compatibles.
 - Pour preuve une Enquête est en cours par formulaire ministériel ce qui va faciliter mais retarder l'élaboration du Schéma de Cohérence.
- Sports & Territoires : Joseph CANTARELLI participera au Forum organisé aux Arènes de METZ (57) les 07 et 08 Juin 2017

F. PARTENARIATS

OBUT et KTK ne souhaitaient plus apparaître sur le car podium. Les emplacements ont été vendus aux fabricants de boules des marques TORO et BOULENCIEL. D'autres rapprochements sont en cours avec de nouveaux partenaires potentiels.

G. GESTION DES CONGRES

Le congrès 2018 se déroulera à Mende. La visite du site a été effectuée.

Le Comité Directeur refait appel à candidature pour l'organisation du congrès 2019.

Nous rappelons aux représentants des régions qu'ils devront nous transmettre les dates des assemblées générales des comités départementaux et régionaux.

H. ARBITRAGE

UNSS : le projet est de faire arbitrer les compétitions jeunes par des jeunes. Ce point sera abordé lors de la commission mixte avec l'UNSS.

C'est la CNA qui désigne les arbitres sur les Nationaux, Supra, Internationaux, événementiels et Championnats de France. Le complément d'arbitres nécessaires à la compétition sera effectué par le département ou la région.

S'agissant de manifestation nationale, les arbitres désignés par la CNA peuvent intervenir sur tout l'hexagone.

Rappel : le port de chaussures fermées est obligatoire.

I. CNC

Après accord du président, le comité de pilotage du CNC se réunira soit en commission restreinte avec ses membres élus fédéraux, soit en commission élargie avec l'ensemble des membres.

Les commissions restreintes auront lieu lors de tous les comités directeurs et les commissions élargies deux fois par an, lors des conseils nationaux en février et septembre.

CNC Vétérans à Saint Yrieix

Le planning définitif et détaillé a été validé après une relecture du programme heure par heure. Il faudra être extrêmement rigoureux si l'on veut tenir les délais. Pour mémoire les comités régionaux ont jusqu'au 15 octobre pour transmettre les noms des clubs qualifiés.

CNC Jeunes à Saint Yrieix

Même problématique que pour les vétérans avec un planning très contraint (20 équipes benjamins minimes et 20 équipes cadets juniors). Il a été décidé que le début des rencontres aurait lieu le vendredi 27 octobre le matin à 11 heures. Pour les perdants de la phase de groupe, deux tours de classements sont également prévus. Toutes les équipes feront au minimum 5 rencontres, et les meilleures en feront 6.

La CNA a désigné les arbitres principaux en charge de ces deux CNC. Jean Marie MEHOUS aura la charge du CNC Vétérans et Didier BASSO celui du CNC jeunes. En accord avec la DTN, 7 éducateurs, avec Anna MAILLARD comme chef de file, seront désignés pour les ateliers et les épreuves de tir pour les jeunes.

La gestion de la table de marque sera informatisée. Didier SCHMITT prépare un programme sur le même modèle que celui de la finale de la Coupe de France.

La web TV sera présente pour ces deux championnats et l'animation a été confiée à Marc ALEXANDRE.

L'affiche présentée a reçu l'aval et l'approbation du comité directeur.

Il reste à voir avec le CD16, les questions de logistique et de gestions des terrains.

CRC nouvelle région :

Un questionnaire va être transmis aux comités régionaux concernant l'avenir des CRC dans les nouvelles régions et également sur l'évolution du CNC féminin, CNC jeunes, vétérans et provençal.

CNC provençal :

Le CNC provençal verra le jour en 2018 et se fera sous la forme d'un rassemblement de 8 clubs issus des CRC. Cette création sera à valider lors du prochain comité de pilotage élargi de septembre avec la présence des membres de la commission jeu provençal.

Désignation délégués rassemblement féminin du 4 et 5 novembre :

A Tours (CD 37) : M. Régis GAILLARD

A Bans (CD 39) : M. Jean-Marie MARAUX

Litiges :

Courrier du Comité Régional Centre Val de Loire suite à une interruption d'une journée de CRC vétérans pour cause d'intempéries. 4 équipes n'ont pas voulu reprendre la compétition malgré une décision du jury. En réponse, application de l'article 16 qui permet une sanction sportive.

Cependant le comité de pilotage va étudier plusieurs pistes pour faire face à une situation d'interruption en cours de rencontre et sans reprise possible.

Courrier du CD 35 concernant un joueur ayant participé à une rencontre de CDC alors qu'il était sous le coup d'un certificat médical de contre-indication de pratique de la pétanque. Après avis du comité de pilotage, décision du comité directeur d'une sanction sportive au titre de l'article 16 et individuellement possibilité d'engager des poursuites disciplinaires par le président du CD.

Situation du CRC vétérans de la commission territoriale du Languedoc Roussillon. Proposition d'un compromis pour intégrer directement les 2 clubs concernés par le litige dans le CRC 2017.

Différents courriers ont été reçus. Nous rappelons aux clubs qu'il convient de se rapprocher de leur comité qui relayeront les questions à la FFPJP s'ils n'ont pas la réponse.

Rappels :

* Pour être brûlé il faut avoir joué 3 fois pour la même équipe. Cela veut dire qu'un joueur qui évolue en CDC dans plusieurs équipes de son club mais jamais plus de 2 fois n'est pas brûlé.

* Le règlement actuel ne permet pas de faire jouer une joueuse « méritante » en CNC féminin en fin d'année si elle a joué plus de 3 fois pour une même équipe en CDC ou CRC. Cependant le comité de pilotage étudiera pour le règlement de l'an prochain la possibilité d'avoir un joker nominatif qui serait dans cette situation.

* Les appellations possibles pour les équipes jeunes :

S'il s'agit d'une école de pétanque, possibilité de mettre uniquement sur le maillot : Ecole de pétanque de.....

S'il s'agit d'une entente, obligation de faire apparaître sur les maillots les clubs participants : Entente de...

S'il s'agit de compléter une équipe avec un joueur d'un autre club, obligation de faire apparaître les clubs participants sur le maillot.

En revanche interdiction d'avoir des maillots représentant un secteur ou un district. « district ou secteur de... »

Rappel des dates :

CNC open

1^{ère} journée : 07-08 octobre / 2^{ème} journée : 21-22 octobre / 3^{ème} journée : 4-5 novembre

CNC vétérans

Finale du 24 au 27 octobre à Saint Yrieix (16)

CNC jeunes

Finale du 27 au 29 octobre à Saint Yrieix (16)

Finale à Saint Pierre les Elbeuf du 17 au 19 novembre

CNC féminin

Idem CNC open avec un rassemblement le 4-5 novembre à Tours (37) et Bans (39)

J. NATIONAUX

• Synthèses des nationaux

Nous constatons un grand nombre d'annulations (17) de nationaux pour différents motifs : intempéries, manque de bénévoles, problèmes de subventions, ...

Depuis le début de la saison certains nationaux ne respectent pas le cahier des charges.

Certains organisateurs demandent 2 € par joueur pour payer la sécurité. Ceci est toléré pour cette année, mais le règlement sera modifié pour les années à venir.

Un organisateur annonce un national plus 55 ans, le vendredi avant son Supranational. Cette compétition est interdite dans cette formule. Elle doit être soit en vétéran (60 ans dans l'année, soit en régional)

Rappel sur les normes des terrains, 3 x 12 mètres pour les terrains annexes et 4 x 15 mètres pour les carrés d'honneur.

De nombreux concours nationaux, internationaux, supranationaux et même régionaux n'ont pas la conformité sur leurs affiches (en particulier les logos de la FFPJP, Région et Comité).

Nous rappelons que les affiches doivent être données aux Comités et aux Comités Régionaux pour acceptation (voir règlement article 10).

- Réunion du Groupe de Travail des nationaux (au complet)

Sur les documents d'inscriptions des nationaux nous enlevons le paragraphe « arbitre national souhaité ». Cette nomination est laissée à la CNA.

Une demande de modification de la somme maximum des concours nationaux en doublette mixte a été reçue. Le seuil reste à 2500 €.

Le national de Dijon a été annulé sur les dates du 20 et 21 mai. L'organisateur propose de reporter ce national triplé au 23 et 24 septembre à la place d'une doublette mixte et en rajoutant une triplé féminine. Le GT ne s'y oppose pas et l'accord est donné aux organisateurs. Ils auront la charge d'en faire la promotion.

Certaines licences faites le jeudi ne sont pas enregistrées dans Gestion Concours pour un national organisé le samedi. Le GT propose de refuser les joueurs qui ne sont pas sur gestion concours. Accord du Comité Directeur.

Séminaire des organisateurs des nationaux : nous allons demander aux régions d'envoyer 2 ou 3 organisateurs de nationaux pour étudier toutes les propositions. Plusieurs possibilités : le GT se déplacera dans les Régions ou groupes de Régions ou il conviendra de trouver une date pour organiser cette réunion au siège à Marseille. Les frais de déplacement seront à la charge des organisateurs des nationaux.

Le GT a également étudié la possibilité de modifier les nationaux.

Les paragraphes ci-dessous sont des propositions à l'étude pour 2019

- ✓ Tenue homogène dès le début du concours :

Le GT propose le haut obligatoire dès la première partie pour tous les nationaux, internationaux et supranationaux. Les champions de France, Europe, Monde en titre doivent porter leur maillot depuis le début. Un maillot spécifique pour les vainqueurs de l'année précédente doit être offert par les organisateurs, pour pouvoir les reconnaître sur la compétition. Si les vainqueurs sont des champions de France, d'Europe ou du Monde, priorité au maillot du concours.

- ✓ Port du short sur les nationaux, internationaux et supranationaux :

Le GT propose le short soit autorisé sur l'ensemble des compétitions ci-dessus, même dans le carré d'honneur. Le short doit être « sportif » et uni. Il doit arriver au-dessus des genoux. Les pantalons troués sont interdits (voir règlement tenue correcte).

- ✓ Calendrier unique :

Une proposition de date serait envoyée par les Régions à la FFPJP (juin), puis le GT des nationaux confirmerait les dates pour que les organisateurs envoient leurs inscriptions avant le 15 septembre. Ce calendrier sera fait par la FFPJP avec toutes les demandes des clubs en milieu d'année pour la saison suivante. Si demande en fin d'année, la demande est étudiée pour la saison suivante (N+1). Les Internationaux et supranationaux pourraient être protégés. Par exemple par un nombre de kilomètres.

- ✓ Inscriptions des équipes :

Le paiement des inscriptions doit se faire à l'engagement. Pas d'inscription par téléphone, courrier obligatoire avec le chèque ou en ligne avec paiement. Les 3 noms (ou 2 si doublette), doivent être connus à l'inscription.

- ✓ Arrêt des parties :

Imposer le début à 9h00 ou 9h30 le premier jour. Les parties de poules terminées avant de manger. La 1^{ère} partie après les poules à partir de 15h00 pour tous.

Cette proposition a été testée lors de 3 compétitions avec plus de 350 équipes. La fin des 16èmes de finales vers 22h30/23h00.

- ✓ Fiches de jeux :

Obligatoires pour tous les nationaux, internationaux et supranationaux. Elles doivent être ramenées après chaque partie.

- ✓ 4 prix identiques en 1/2 finale :

Rappel : ce n'est pas un partage organisé par la FFPJP, mais 4 prix identiques en 1/2 finale.

Les joueurs préfèrent rester sur 4 prix mais en revalorisant la victoire avec des lots aux vainqueurs.

L'invitation des vainqueurs l'année suivante est une bonne façon de donner un peu plus d'enjeu à la finale.

Le paiement des 1/2 finales par virement bancaire est la meilleure manière d'arrêter les partages en 8^{ème} ou quart de finale.

- ✓ Montant des engagements :

Le montant des frais de participation n'a pas changé depuis de nombreuses années et nous constatons que les concours départementaux sont au même tarif. Le GT propose une nette augmentation des frais de participation pour les nationaux, supranationaux et internationaux.

- ✓ Paiement sortie de poule ou 2^{ème} partie gagnée :

Le GT propose de ne plus rembourser les engagements à la sortie de poule ou à la 2^{ème} partie gagnée. Ceci pour avoir un peu plus d'indemnités étalées sur toutes les autres parties.

- ✓ Dotations :

Une étude est en cours pour modifier les dotations. Possibilité de supprimer les concours régionaux et de les remplacer par des nationaux sur un premier niveau.

- ✓ Limiter le nombre d'équipes :

A voir avec le projet de la dotation.

K. LICENCES

A ce jour, nous comptons 294 945 licences dont environ 38 000 nouvelles. La commission informatique s'est réunie à Metz. Un point a été fait sur le certificat médical.

Le contrat de prestation PARAGON (licences, envoi aux CD en Colissimo, ...) arrivait à échéance au 31 octobre. Il a été prolongé jusqu'au 31 décembre

Propositions :

- Nouveau visuel avec la charte graphique validée par la commission communication sur les nouvelles licences à partir d'octobre.

Si on ajoute la photo, le surcoût s'élève à 10 cts. Sinon, on conserve l'ancien tarif, soit 1,52 €. Mais on ne refait pas toutes les licences ! La photo serait mise sur les nouvelles licences et les duplicatas

- En cas de création de carte, on appliquerait le prix du duplicata pour les renouvellements de licence (soit 5,70 €) et ce serait gratuit pour les nouvelles licences.
- Validation automatique en 48 heures maximum pour éviter les tricheries (création sans envoi le vendredi afin de jouer le week-end et annulation de la licence le lundi).

PARAGON va proposer ce contrat courant juin

Point CNIL

Nous avons demandé un devis à la société HADOKEN afin de répondre aux demandes de la CNIL : problème de mot de passe, Le montant s'élève à 120 000 HT avec possibilité d'investissement sur 10 ou 15 ans. Soit on conserve l'ancienne version de Geslico et on ne peut pas répondre à toutes les demandes de la CNIL. Soit on réécrit tout : ceci implique une refonte de Geslico, sachant que celui que nous avons actuellement à 17 ans.

L'avis de la commission est une refonte de Geslico avec possibilité de vente à d'autres fédérations intéressées. Le comité directeur vote à l'unanimité pour la refonte proposée par la commission.

L. JEUNES

Nous proposons de renuméroter les zones de la façon suivante :

Zone 1 : OCCITANIE

Zone 2 : AUVERGNE – RHONES ALPES

Zone 3 : P.A.C.A

Zone 4 : NOUVELLE AQUITAINE

Zone 5 : NORMANDIE – PAYS DE LOIRE – BRETAGNE

Zone 6 : CENTRE VAL DE LOIRE – ILE DE France

Zone 7 : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Zone 8 : HAUTS DE France

Zone 9 : GRAND EST

Zone 10 : CORSE

Zone 11 : TERRITOIRES ULTRA MARINS (Antilles-Guyane, Océanie, Pacific)

L'urgence est le parcours de performances sportives. Le passage en commission au ministère est prévu entre le 15 juin et le 15 juillet. L'objectif est de maintenir le nombre de sportifs de Haut Niveau.

Le championnat UNSS a eu lieu hier. Tout s'est bien déroulé dans l'ensemble. Il y aura quelques ajustements et recadrage et faire auprès des professeurs d'EPS.

Mise en place d'une section technique sur Valence.

Mise en place de formations des équipes techniques à l'INSEP ; ce qui peut être très intéressant. A voir pour le mois de janvier.

M. CALENDRIER UNIQUE

La commission s'est réunie. Le projet sera transmis aux régions qui auront deux mois pour l'analyser avant le comité directeur de novembre. Une présentation sera faite lors du congrès de MENDE.

N. FEMININES

La commission essaie d'établir un tableau des correspondants dans les régions et les départements. Nous constatons un souhait de ne pas multiplier les compétitions déjà nombreuses. Mais comment être attrayant ? Comment augmenter le nombre de nos licenciées ? Il serait bien d'intégrer les féminines dans nos compétitions médiatisées tel que le Pétanque Tour.

O. JEU PROVENÇAL

La Commission a reçu M. Bruno GOLE de l'association « Super Challenge » qui nous a fait la présentation résumée suivante.

❖ Le Super Challenge

- C'est une association déclarée en tant qu'association de clubs c'est à dire organisateurs de Nationaux, de Grands Prix, et de Concours Propagandes (Provençal et Midi Libre) qui cotisent au Super Challenge.
- Historiquement cette association a commencé avec une dizaine de concours mais avec des problèmes de calendrier en Ligue PACA. Les régions impliquées sont PACA et Occitanie.
- Le Super Challenge a des statuts et une assemblée générale statutaire à mi-novembre avec entre autres, un cahier des charges et une charte pour les organisateurs en faisant partie.
- Le siège de l'association est à l'ASPTT Marseille.
- L'objectif du Super Challenge est de promouvoir et développer le Jeu Provençal.
- Un Trophée des As est organisé en fin d'année sur base des résultats des compétitions inscrites au Super Challenge avec la participation aussi des Champions de France.
- Constats :
 - Les seuls concours Jeu Provençal en progression sont ceux du Super Challenge.

- Le calendrier en soi n'est pas un obstacle. Seules les dates fixées des qualificatifs de comités départementaux et de régions sont un problème. Le projet de calendrier unique de la FFPJP représente la solution.

❖ La démarche retenue

La Commission Jeu Provençal va poursuivre de la façon suivante avec le Super Challenge :

- 1) Etude des statuts, de la charte et du cahier des charges de l'association
- 2) Elaboration d'un protocole d'accord avec la FFPJP
- 3) Evolution du Règlement Jeu Provençal
 - Jet du but : le souhait des 2 jets est déjà validé.
 - L'actuelle distance du but / cercle de 2 mètres devient problématique si le terrain ne fait pas 4 mètres car cela donne des arrêts de parties pour des jeux adjacents. Il faut imposer impérativement les jeux de 4 mètres au cahier des charges.
 - Ramener le déplacement autorisé (boules et but) de 1,5mètres à 1mètre.
 - Ramener le tir à 3 pas à l'appui marqué.
 - Durée des parties
 - Ramener la durée pour jouer une boule de 1'30 à 1' (à tester soit en CNC soit au Trophée des As)
 - Les parties en « temps limité » de 2 heures sont déjà en test en CNC JP.
 - Les autres points à étudier sont à venir d'un mail de Vincent MEGER du CD30
- 4) Le Jeu Provençal à la TV
 - Ce ne serait faisable qu'avec des parties en temps limité
 - Les compétitions possibles à passer éventuellement en TV sont : un Championnat de France, ou la Finale du Trophée des As, ou encore la Finale CNC.
 - Reste à établir un budget si cette action est retenue par un diffuseur.
- 5) Prochaine réunion : Jeudi 14 Septembre 2017

P. SPORT ADAPTE

Un questionnaire a été envoyé aux Comités Départementaux et aux régions afin de recenser les différentes actions et manifestations existantes. Un état des lieux des actions est en cours.

Un article paraîtra dans Planète Boules.

Deux membres de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) ont été invités à la réunion de la commission. L'objectif est de travailler en collaboration.

Q. ENTREPRISE

La commission reprend le dossier « en sommeil » qui allie stratégie et économie.

Un questionnaire a été envoyé. Le taux de retour est de 7 sur 13 pour les régions et de 23 sur 99 pour les départements. Le bilan des réponses montre qu'à ce jour, aucune région ne mène d'action. Si on met en place quelque chose, il faut que ce soit attractif, non chronophage et simple (comme un Trophée). Il faut penser une autre stratégie de communication envers les entreprises.

R. MEDICAL

Bilan Surveillance Médicale Réglementaire (SMR):

Sept Sportifs de Haut Niveau (SHN) n'ont pas une SMR complète : un pour le bilan diététique, un pour bilan diététique et questionnaire de surentrainement, deux pour le questionnaire de surentrainement, deux pour l'électrocardiogramme et un n'a rien fait.

Modifications du Règlement Médical Fédéral (RMF) :

Xavier, Séverine et moi-même avons finalisé les modifications du RMF. Je rappelle que ces modifications portaient sur 3 points

- application du nouveau Certificat Médical de Non Contre-Indication (CMNCI)
- modification de la SMR pour nos sportifs sur liste avec une validation d'une SMR limitée au socle commun à toutes les fédérations
- Précision des contre-indications à la pratique de la pétanque

Ce nouveau RMF qui avait été validé sur le fond au comité directeur de novembre 2016 sera envoyé au Ministère des Sports ainsi qu'à l'Union Nationale des Médecins de France (UNMF).

Questionnaire de Santé et attestation

Le Questionnaire de Santé définitif a été publié. Il comportera neuf questions. Je rappelle qu'il sera suffisant pour le renouvellement de la licence dans les suites d'un Certificat Médical triennal à condition de répondre par non à toutes les questions.

Ce Questionnaire de Santé est sous l'entière responsabilité du licencié qui devra le conserver durant l'année en cours.

Une attestation y sera jointe. Celle-ci est à remplir par le joueur et devra être conservée par le Comité Départemental ou le club (à discuter) durant l'année en cours.

Comité Sport Santé

Séverine et moi-même avons rempli les documents concernant la création d'un Comité Sport Santé National. Je vais transmettre ces documents pour relecture à Claude MARBLE, notre Médecin du Haut Niveau avant de les envoyer au CNOSEF pour suite à donner dans le cadre de la classification de notre sport dans le Médicosport Santé (probablement dans l'intérêt de la pratique de la pétanque dans la prévention des effets du vieillissement et peut être dans la maladie cancéreuse). Le président est en contacts réguliers avec le CNOSEF afin d'accélérer l'aboutissement du dossier.

Dérogations médicales au port de chaussures fermées

Un simple certificat de son médecin traitant ne suffit pas ! Il faut passer devant la commission médicale avec un dossier médical circonstancié. La commission médicale est seule à pouvoir statuer.

Semaine « Sentez-vous Sport » :

La huitième édition de la semaine Sentez-Vous Sport (SVS) aura lieu cette année du 23 septembre au 1er octobre 2017 en France. Il s'agit d'une opération nationale de promotion du sport bien-être pour tous les publics à tous les âges du 23 septembre au 1er octobre 2017

- Une visibilité nationale et européenne.
- Des activités adaptées ouvertes gratuitement à tous (féminin, non valides...).
- Une semaine de manifestations labellisées, soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires et qui se déclinent selon le calendrier suivant :
 - Le samedi 23 septembre : Organisation d'un Village Sentez-Vous Sport au Parc de la Villette (Paris 19ème)
 - Le week-end du 23 et 24 septembre : activités ciblées Grand Public
 - Le mercredi 27 septembre : Journée du sport scolaire
 - Le mercredi 27 et jeudi 28 septembre : Journées du sport en entreprise
 - Le jeudi 28 septembre : Journée du sport à l'université et dans les grandes écoles
 - Le vendredi 29 septembre : Journée mondiale du cœur, en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie
 - Le week-end du 30 septembre et 1er octobre : activités ciblées Grand Public

S. MILIEU CARCERAL

Roger BOSCO a reçu la médaille d'or du CDOS 06 en présence de Véronique BAJOLLET et Séverine MAILLET. Cette distinction lui a été remise lors des Jeux Pénitentiaires qui se sont déroulés à la prison du Pontet au mois de mai. Ces jeux sont ouverts aux détenus et aux surveillants. De nombreuses disciplines sont représentées. Plus de 350 détenus y ont participé, dont 183 pour la pétanque.

T. Confédération Européenne de Pétanque (CEP)

– Augmentation des cotisations :

- Augmentation de notre cotisation de 1 800€ à 3 000€
- Augmentation de notre cotisation Eurocup de 1 900€ à 2 000€.

– Officialisation du siège de la CEP :

Les documents officialisant l'instauration le siège de la CEP au Boulodrome National de BELVAUX ont été signés par les parties prenantes à savoir le Ministre des Sports Luxembourgeois, le Maire de BELVAUX et le Président de la CEP.

– Fonctionnement :

- CANTARELLI Joseph = Responsable de la Commission Marketing
- IANARELLI Jean-Pierre = Responsable de la Commission Médicale qui aura en charge l'instauration des contrôles antidopage en plus des contrôles alcoolémie
- Les Examens d'Arbitre de la CEP ne se feront plus sur les Championnats d'Europe mais au siège à Luxembourg dès cette année 2017, ainsi que les prochains Congrès CEP à partir de 2018.

– Championnats d'Europe (CE) :

Deux championnats d'Europe 2017 n'avaient pas de candidats organisateurs au moment de la réunion

- Le CE Vétéran a finalement été pris par le DANEMARK et aura lieu du 06 au 08 Octobre 2017 à Karlslundehallerne, Kongens Enge, 2690 Karlslunde.

Participation de la France ?

Championnat pour les 55 ans et plus, avec 4 joueurs par équipe. Cette participation n'est pas prévue au budget 2017.

Suite aux différents votes du comité directeur, il a été décidé que la France ne participera pas cette année mais elle sera présente au championnat suivant, soit en 2019 (prévu en Bulgarie). Nous sélectionnerons 4 joueurs dans notre catégorie vétéran (soit âgés de 60 et plus).

- Le CE Espoirs a été repris par la France en même temps que le Triplette Masculin à SAINT PIERRE LES ELBEUF (76) en accord avec le CD76. Ceci afin de permettre à nos jeunes Espoirs de pouvoir jouer leur championnat malgré la lourde tâche engendrée pour les organisateurs que nous sommes avec le CD76. Une présentation PPT a été faite en Comité Directeur CEP puis en Comité Directeur FFPJP.

- Une même présentation est à préparer pour le Championnat d'Europe Triplette Féminin de PALAVAS 2018 (action Joseph CANTARELLI – CD34 – Club de PALAVAS)

– Coupe d'Europe des Clubs – Tour de qualification du 27 au 30 Juillet 2017

O Résultat du tirage au sort pour notre club qualifié qui est dans le groupe suivant : France (DRAGUIGNAN) – LETTONIE – BULGARIE – UKRAINE – TCHEQUIE – SLOVAQUIE - ECOSSE

O Délégué CEP : Bruno FERNANDEZ

O Arbitrage : 1 arbitre international à désigner par la FFPJP

o Programme et modalités ont été transmis au club de DRAGUIGNAN qui reçoit.

O Qualification : les deux premiers du groupe sont qualifiés pour la finale qui a lieu à GERSWEILER (D) près de SARREBRUCK du 01 au 03/12/2017

– CESB (Confédération Européenne des Sports de Boules)

O La création et l'adoption des statuts de la CESB ont été réalisés en présence de Claude AZEMA : un article est à paraître à la prochaine édition de « Planète Boules »

O Cette création de la CESB constitue une étape très importante pour notre entrée possible aux JO de « PARIS 2024 »

U. REGLEMENT SPORTIF

Utilisation des buts

Des confusions subsistent concernant les buts agréés et le règlement de jeu. Nous rappelons donc que les buts synthétiques en résine qui ont un poids minimum de 20 g, et que les buts en bois peints qui sont attirés par un aimant ne peuvent pas être utilisés en compétition. C'est l'application stricte et simple de l'Article 3 – Buts agréés - du Règlement Officiel de la FIPJP.

Règlement des Championnats de France

Constat : plusieurs courriers nous ont fait part à juste titre de manque de précision et de confusions qui subsistent entre les deux règlements dont certains points :

- Modalités générales,
- Attribution des titres de champions départementaux et régionaux,
- Cas particulier de l'homogénéité ou non au Jeu Provençal,
- Absence, refus de jouer ou abandon de partie,
- Poules obligatoires ou non,
- Poules successives,
- Déplacements des équipes qualifiées aux CDF etc.

Ces questions ont été revues et les décisions relatives seront ajoutées ou précisées. Le Règlement des Championnats de France sera modifié comme suit pour 2018 et les modifications ne deviennent donc **applicables qu'à partir de 2018.**

I – GENERALITES

Ajout en fin de paragraphe : Par extension, les Championnats Départementaux et Régionaux et leurs qualificatifs sont soumis aux mêmes dispositions règlementaires et techniques.

II – CONSTITUTION DES EQUIPES

Article 1 – Sera ajouté en fin du paragraphe : Les championnats Départementaux et Régionaux doivent impérativement aboutir à l'attribution des titres de Champions et de Vice - Champions.

- **Equipes homogènes ou non au Jeu Provençal**

Article 2 – Championnats de base

b) Provençal (Triplette/Seniors)

Sera ajouté aprèsd'associations différentes.

Cas particulier des Régions qui ont 2 équipes qualifiées au Championnat de France mais certains de leurs Départements une seule équipe qualifiée, lors du championnat Régional ce sont les critères relatifs aux qualificatifs départementaux qui prévalent.

Un Comité Départemental ou Régional peut conserver une équipe non homogène au titre du Département ou de la Région même si une autre de ses équipes s'est qualifiée au titre du Comité Régional pour ce même Championnat de France et ce, même si cette équipe est attribuée d'office.

Les équipes non homogènes qualifiées pour le Championnat Régional sont inscrites sous le vocable Comité et non NH.

- **Absence, refus de joueur ou abandon de partie aux CDF**

Après « Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs », l'**Article 7** commencera ainsi et sans modification des autres paragraphes.

De s'absenter et/ou d'abandonner sans motif valable un Championnat de France, un Championnat Départemental ou Régional ou leurs qualificatifs. En cas de non-respect de cette disposition les joueurs s'exposeraient aux sanctions prévues dans le Code de Discipline et des Sanctions (ces infractions sont à rajouter dans la codification des sanctions).

- **Déroulement sportif des qualificatifs aux CDF**

Constat : notre règlement des CDF évoque toujours le départ des championnats de France en poules sans en mentionner le caractère obligatoire ou non.

- Poules

Il sera précisé que les poules sont recommandées mais non obligatoires. Les Championnats Départementaux et Régionaux ainsi que leurs qualificatifs seront autorisés en Elimatoire Direct (ED) pour faciliter l'organisation de ces qualificatifs comprenant trop d'équipes et/ou nécessitant trop de temps comme par exemple en Jeu Provençal. Dans le cas où un qualificatif sera organisé en ED le CD ou le CR devront l'annoncer par avance.

- Poules successives

Les poules successives ne sont pas autorisées. La poursuite d'un qualificatif aux CDF commencé par poules se fait obligatoirement en élimination directe dès le premier tour après poules.

- **Déplacements aux Championnats de France**

Les déplacements des équipes participantes aux Championnats de France sont placés sous la responsabilité des Comités Départementaux et Régionaux au titre desquels elles se sont qualifiées. Ce sont donc les textes et directives en vigueur des Comités Départementaux et Régionaux qui s'appliquent.

IX. DTN

Politique fédérale : les documents seront transmis par mail aux comités départementaux et aux régions.

Une journée Animation Olympisme a eu lieu. La rencontre s'est déroulée en trois parties. Dylan ROCHER et Henri LACROIX ont effectué une démonstration de tir durant la pause déjeuner. Plus de 400 personnes y ont participé. Denis MASSEGLIA, président du CNOSF, a transmis ses remerciements pour le sérieux et le professionnalisme de la rencontre.

Sport Boules

Un rapprochement est nécessaire en vue des jeux de Paris 2024. Nous avons peut-être une possibilité de prestation. De plus, notre licence informatique les intéressent.

Sélections

La sélection des 8 joueurs pour la Chine est en cours.

Pour les jeux mondiaux, Anna MAILLARD et Caroline BOURRIAUD ont été retenues chez les féminines. Pour les hommes, c'est Philippe QUINTAIS et Henri LACROIX qui représenteront la France.

Championnats du monde à Gand :

Bonne organisation, terrains surprenants. Quelques regrets sur la cérémonie d'ouverture à laquelle tous les joueurs n'étaient pas présents. Vous connaissez les résultats.

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) :

Lors de la sous-commission du 12 septembre 2016, la branche sport a validé l'opportunité de création du CQP « animateur bouliste ».

Le règlement est en cours de rédaction. Nous l'avons élaboré conjointement et pour l'intérêt de nos deux Fédérations. Il faut le mettre dans le nouveau cadre car la trame a été modifiée et surtout le simplifier car actuellement il est trop compliqué. Des ajustements du dossier seront effectués avec l'aide de Frédérique MAROTTE, responsable des CQP sports au CNOSF.

Dès validation de sa part, nous rencontrerons notre binôme instructeur désigné par la branche (un représentant des salariés (CFDT) et un représentant des employeurs (Cosmos) pour validation avant envoi aux commissions paritaires.

▪ Objectifs :

Terminer le dossier durant la première quinzaine de juin.

Rencontrer notre binôme instructeur mi-juin.

Envoyer le règlement au secrétariat des sous commissions CQP pour étude et validation par les instances de la branche.

- Les différentes étapes :

Passage en sous-commission CQP le 3 juillet

Passage à la CPNEF (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation) sport le 5 juillet.

Si nous obtenons la validation, le ministère instruira le dossier et nous demandera, si besoin, d'apporter des modifications, notamment au niveau de la sécurité. Puis passage en sous-commission CPC (Commission Professionnelles Consultatives). La durée de cette étape, de la création du règlement à ce passage en commission CPC, prend en moyenne de 8 à 18 mois.

Passage devant la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) ; le délai est alors de 6 à 12 mois jusqu'à la parution au Journal Officiel.

Enfin, un délai de 3 à 9 mois est nécessaire pour la parution au Journal Officiel et intégration au code du sport et pour enregistrement au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Au mieux en juillet 2018, notre CQP sera officiellement créé et la première formation pourra débuter.

X. SAOS

Intervention de madame Lucette COSTE, présidente de la SAOS PROMO PETANQUE qui remercie le président de la FFPJP pour l'invitation.

Un nouveau site internet a été créé l'an passé, suite à la faillite de l'ancien hébergeur. Il est plus attractif. Les ventes internet ont donc augmenté : le chiffre d'affaire 2016 à ce jour est dépassé. Les objectifs sont une plus grande réactivité, l'attractivité des produits et éviter les ruptures de stocks.

Lors des déplacements du stand sur les championnats de France, un lecteur de carte bancaire sera disponible.

Partenariats 2016/2017 :

Partenariat en augmentation avec *Erima*, *La chaîne L'Equipe* (sur le pourcentage de prise en charge de production) et *MMA*.

Maintien pour *Odalys*, *Vernière*, *Obut* et *MS*.

Reconduction du partenariat permettant le prêt d'un fourgon pour les déplacements de la boutique auprès de RENT A CAR.

De nouveaux partenaires nous ont rejoints: BOULENCIEL et TORO avec une participation de 4 000 € HT pour le visuel sur le car podium.

Deux autres partenaires ont été trouvés pour être présents uniquement sur la tenue de l'équipe de France qui participera aux Masters.

Nous faisons appel à de nouveaux actionnaires : nous rappelons qu'il y a des avantages à nous rejoindre. Vous bénéficiez notamment de 10% de remises sur tous les achats.

Les relations entre la SAOS et la FFPJP sont régies par une convention qu'il sera nécessaire d'actualiser.

Je souhaiterais que la SAOS soit représentée par un élu (pourquoi pas de la commission communication ?)

Concernant le litige avec la société *Duvarry Développement*, la SAOS et la FFPJP ont été remboursées. Néanmoins, la procédure n'est pas terminée et nous demandons des dommages et intérêts. Je remercie Xavier et Kévin pour leur travail.

XI. DIVERS

➤ Signature d'une convention avec LA MARSEILLAISE : L'ensemble des participants sont désormais licenciés et la FFPJP bénéficie d'une visibilité supplémentaire.

➤ Trophée l'Equipe pour 2018 et 2019 : entre le 10 et le 30 septembre.

➤ Frais d'avocat : Suite au litige entre le journal MIDI LIBRE (Jean-Michel IZOIRD) et Alain CANTARUTTI, ancien président de la FFPJP, une facture a été reçue au siège pour un montant de 3 600 €. Au vu du montant important pour une demande de droit de réponse, des renseignements seront pris auprès du journal et du cabinet d'avocats pour plus de précisions.

➤ Boulistenaute :

Pour information, Laurent VAISSIERE n'a plus de « rôle » au sein de Boulistenaute depuis le mois de janvier, date à laquelle il s'est retiré. Il a simplement un titre honorifique.

Boulistenaute touche environs 100 000 foyers et bénéficie entre 2 et 4 millions de vue par mois. Il souhaite un partenariat avec la FFPJP notamment en relayant la web TV fédérale pour booster les audiences, la publicité avec la possibilité de connexion à Dailymotion. La proposition serait d'un coût annuel de 3 000 €. Vote : OUI 12 / ABSTENTION 2 / NON 2. La proposition est acceptée.

➤ PROVENÇAL 13 : La compétition, après avoir été annulée, aura bien lieu et débutera le 23 juillet.

➤ Antilles Guyane : problème sur le tarif des transports. Plus d'avantage du ministère. Les joueurs qualifiés paient eux-mêmes leur billet.

La Guyane, qui compte 190 licenciés, se situe à environ 2 000 kilomètres de la Martinique.

En tenant compte de la nécessité de respecter le statut administratif, comment peut-on créer « des regroupements » ?

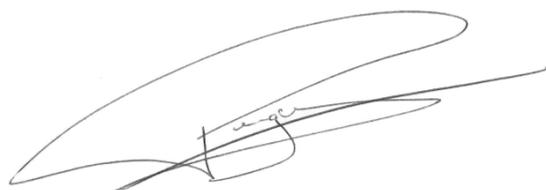
Réponse : nous prendrons contact avec les dirigeants concernés afin de trouver une solution

➤ Courriers divers :

- Courrier de Saint Gaudens : vu par le comité
- Courrier Niluprod : pas d'accord de mise en place d'un lien vers le site ; nous avons déjà un contrat avec Dailymotion.
- Midi Libre : demande de subvention pour le lancement d'un évènement. La réponse du comité directeur est négative.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel DESBOIS

